

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 9 août 2023

SÉCHERESSE

Levée des arrêtés de restrictions et maintien de la Moselle en niveau de vigilance sécheresse

Sur l'ensemble du département, les précipitations survenues entre fin juillet et le début du mois d'août ont permis de constater une nette amélioration de la situation hydrologique des cours d'eau.

Concernant les eaux souterraines, ces précipitations ont également permis de stabiliser les niveaux des nappes.

Ainsi, le préfet de la Moselle a décidé de lever l'ensemble des restrictions des usages de l'eau sur les différents bassins versants du département de la Moselle :

- Moselle aval, Orne, Nied et Seille
- Moselle amont et Meurthe
- Sarre
- Lauter, Sauer, Moder et Zorn

Le niveau des nappes d'eau souterraines est encore bas et, en fonction des conditions météorologiques, la situation hydrologique pourrait évoluer rapidement. Pour cette raison, Laurent Touvet, préfet de la Moselle, **a décidé de maintenir l'ensemble du département en situation de vigilance sécheresse.**

Le préfet appelle l'ensemble des usagers, collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers à poursuivre les efforts de sobriété dans leurs prélèvements et leurs consommations en eau. L'eau est aujourd'hui une ressource précieuse et périssable que nous devons préserver.

Recommandations pour les particuliers :

- Récupérer l'eau de pluie pour arroser les plantes et le potager ;
- Utiliser l'eau de lavage des légumes pour arroser les plantes ;
- Arroser en dehors des périodes chaudes (de préférence tard le soir) pour éviter les pertes par évaporation ;
- Pailler les plantes et les légumes : le paillis protège des fortes chaleurs et préserve l'humidité des sols ;
- Planter des plantes peu gourmandes en eau ;
- Ne faire fonctionner son lave-linge et son lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins et privilégier les programmes « éco » ;
- Réparer rapidement les éventuelles fuites d'eau ;
- Installer des mousseurs d'eau sur les robinets.

Recommandations pour les collectivités et les professionnels :

- Différer les travaux les plus consommateurs d'eau ;
- Fermer les fontaines à circuits ouverts ;
- Organiser l'arrosage en dehors des périodes chaudes ;
- Réparer rapidement les éventuelles fuites d'eau ;
- Les collectivités sont invitées à signaler à l'ARS les tensions dans la distribution en eau potable qui pourraient être observées.

Les services de l'État suivent l'évolution de la situation hydrologique avec attention.

L'équipe sécheresse de la direction départementale des territoires (DDT) se tient à la disposition des usagers et des collectivités : ddt-secheresse@moselle.gouv.fr

4 niveaux d'alerte sont définis :

1. Vigilance (niveau enclenché)
2. Alerte
3. Alerte renforcée
4. Crise

Plus d'informations : www.moselle.gouv.fr

Campagne nationale "Chaque geste compte" :

<https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau?fbclid=IwAR1BAHag4gndHh9-pglxXhYyf4vxvz60uKfvcGkcV7Ui5SGTDbClCKOfA8>

Pour consulter la situation des départements et les arrêtés de restriction d'eau en vigueur : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/>

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle